

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU COLLECTIF DE L'UNIVERSITÉ PAUL SABATIER**

## **Le 18 mars 2019**

### **GRÈVE DU PERSONNEL BIATSS à L'université Paul Sabatier**

Le collectif du personnel de l'université Paul Sabatier s'est réuni à plusieurs reprises et en grand nombre pour faire part de son opposition quant aux conditions de travail prochainement imposées.

En septembre, le Président de l'UPS et médecin au CHU de Toulouse, sur le départ à la retraite, présentait son agenda social pointant de près les personnels BIATSS (BIBLIOTHÈQUES, INGÉNIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNICIENS, DE SERVICE ET DE SANTÉ) sur la question des 1607 heures qu'il souhaite leur imposer contre environ 560 000 euros reversés par le ministère pour sa mise en oeuvre et octroyés sous forme de primes inégalitaires aux 1300 personnels titulaires sur la base du "mérite". Ledit Agenda Social ne précise pas ce qu'il adviendra des salaires des 600 contractuels restants, tout comme il ne précise pas ce que les titulaires percevront réellement en prime pour le travail supplémentaire effectué.

Un accord a été négocié il y a 17 ans et octroyait un droit de congé de 55 jours aux personnels BIATSS (dont 30 jours imposés pour fermeture de l'université). Il a permis, entre autre, de pallier le gel des salaires qui perdure depuis plus de 10 ans et au peu de possibilités d'évolution de carrière interne pour des raisons économiques.

Halte aux idées reçues; les personnels de l'université ne sont pas plus privilégiés qu'ailleurs. Les jours de congés supplémentaires négociés viennent aussi du fait, qu'en tant qu'organisation publique (à but non lucratif), le personnel ne peut se voir octroyer des primes financières compensatoires comme l'intéressement, le treizième mois ou la prime participative qui se pratiquent en entreprise. De même, les heures supplémentaires effectuées par le personnel BIATSS ne peuvent être rémunérées, il n'y a donc pas de possibilités pour le personnel (même si la charge de travail le demande), d'arrondir les fins de mois. Enfin, 30 jours de ces congés sont imposés pour fermeture administrative, dont 5 jours pour faire des économies énergétiques; une diminution des congés et un allongement du temps de travail sans un salaire en conséquence, amputerait encore plus le portefeuille des personnels et notamment ceux avec des enfants en bas âge.

Les agents viennent de part et d'autre du département, voir de l'Aude, du Tarn, de l'Ariège ou du Gers, il n'est pas rare de voir des personnes faire une heure et demie de route aller-retour pour venir travailler et gagner 1204 euros, peut-on considérer qu'elles soient privilégiées?

Nous en doutons, et c'est pour défendre cela que nous nous battons.

Depuis novembre, un mouvement collectif du personnel est né et a grandi pour s'opposer fortement à cette politique de la terre brûlée appelée par notre présidence "politique sociale rénovée". Une régression sociale déguisée qui vise à alourdir la charge de travail sans compensation financière, laissant peu de place aux futures embauches ou à l'ouverture de concours.

Le collectif a mené diverses actions au fil des mois; une d'entre elles est la pétition actuellement en circulation, qui compte près de 1000 signatures.

Il a été décidé, à un mois du passage en commission (CHSCT et CTE), et à l'unanimité en assemblée générale, de se soulever pour s'opposer fermement au plan social du président en faisant grève ce jeudi 21 mars.